



## Commune de Lignières

Place du Régent 1

2523 Lignières

Téléphone 032 886 50 30

commune.lignieres@ne.ch

www.lignieres.ch

IBAN n° CH52 0076 6000 L001 5180 9

**Arrêté à l'appui d'une demande de crédit d'engagement et budgétaire de CHF 110'000.- pour le remplacement d'un tronçon de 54 mètres de conduite de distribution d'eau potable à la rue des Planches, la réfection de la chaussée dans le secteur et une mise à jour du cadastre**

Le Conseil général de Lignières,  
Vu le rapport du Conseil communal du 26 avril 2024,  
Vu la loi sur les communes (LCo) du 21 décembre 1964,  
Vu la loi sur les finances de l'Etat et des communes (LFinEC) du 20 juin 2014,  
Vu le règlement communal sur les finances du 18 décembre 2014,  
Entendu le rapport de la Commission financière et de gestion,  
Sur proposition du Conseil communal,

arrête :

**Article premier.-** Un crédit d'engagement de CHF 110'000.- est accordé au Conseil communal pour le remplacement d'un tronçon de 54 mètres de conduite de distribution d'eau potable à la rue des Planches, la réfection de la chaussée dans le secteur et une mise à jour du cadastre.

**Art. 2.-** Cette dépense sera amortie de la manière suivante :

- Investissement de CHF 63'200.- consenti pour le remplacement de la conduite d'eau potable, amorti au taux de 2% et porté à charge du chapitre 71000 Approvisionnement en eau.
- Investissement de CHF 46'800.- consenti pour la réfection de la chaussée et la mise à jour du cadastre, amorti au taux de 10% et porté à charge du chapitre 61500 Routes communales.

**Art. 3.-** Le Conseil communal est autorisé à conclure l'emprunt nécessaire au financement dudit crédit.

**Art. 4.-** Un crédit budgétaire de CHF 110'000.- est accordé au Conseil communal en 2024 sous les rubriques 61500.50100.00 (CHF 46'800.-) et 71000.50310.00 (CHF 63'200.-) pour permettre la réalisation de ces travaux.

**Art. 5.-** Le Conseil communal est autorisé à vendre une surface de l'ordre de 48 m<sup>2</sup>, détacher du domaine public communal (DP 110) au prix de CHF 50.- le m<sup>2</sup>, aux propriétaires des biens-fonds 130 et 884 du cadastre de Lignières. Il signera l'acte authentique de ces transferts immobiliers.

**Commune de Lignières**

*Arrêté à l'appui d'une demande de crédit d'engagement et budgétaire de CHF 110'000.- pour le remplacement d'un tronçon de 54 mètres de conduite de distribution d'eau potable à la rue des Planches, la réfection de la chaussée dans le secteur et une mise à jour du cadastre*

**Art. 6.-** Tous les frais d'actes, de plans, d'extraits de cadastre, etc., sont supportés par la Commune de Lignières.

**Art. 7.-** Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté.

**Art. 8.-** Le présent arrêté entrera en vigueur à l'échéance du délai référendaire et sera soumis à la sanction du Conseil d'Etat en ce qui concerne les transactions domaniales.

Lignières, le 16 mai 2024

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

Le président

Le secrétaire

Denis Schleppe

Bernard Guye-Bergeret